

THE LIBRARY OF PARLIAMENT

CANADA. PARLAMENT. CHAMBRE DES
COMMUNES. COMITE PERMANENT DU
SECRETARIAT D'ETAT.

Equité en matière de financement.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

* S

J

103

H7

33-2

S42

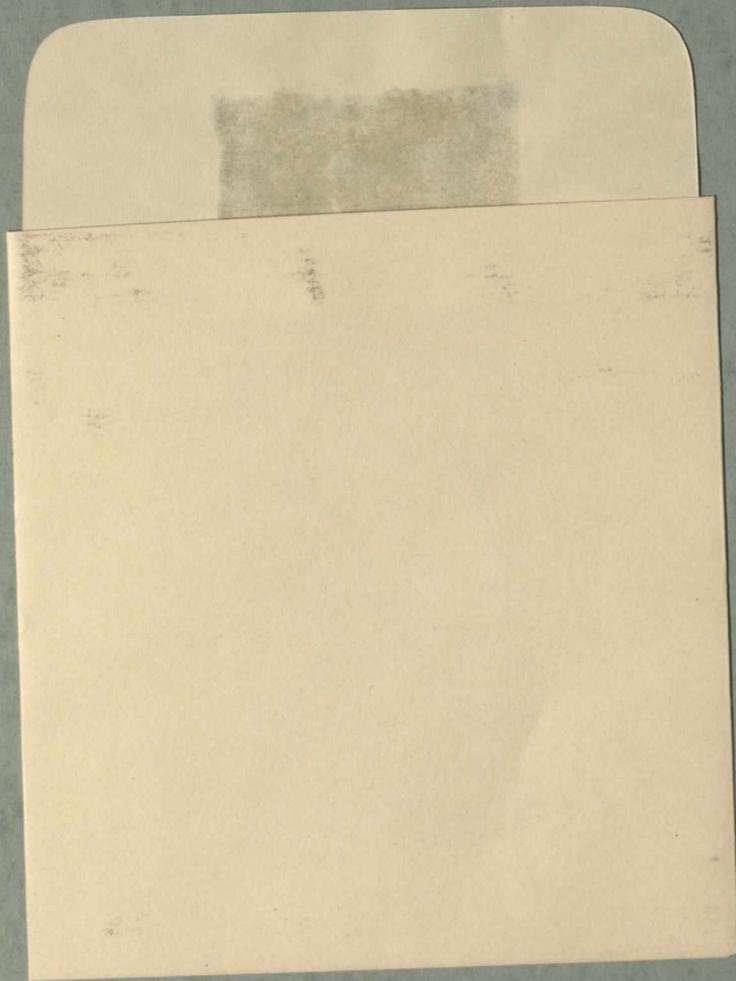
A22

c.3

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00313 079 9





S
J
103
H7
33-2
542
A22
c.3

Chambre des Communes



Comité Permanent du Secrétariat d'Etat

**EQUITE EN MATIERE
DE FINANCEMENT**

**Rapport sur le Programme
de promotion de la femme**



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA
KIA 0A6

Le Comité permanent du Secrétariat d'État a l'honneur de présenter
son

PREMIER RAPPORT

Conformément au mandat qui lui est confié en vertu du paragraphe 96(2) du Règlement, le Comité a examiné les objectifs et les critères de financement du Programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État.

REMERCIEMENTS

Le Comité tient à exprimer sa reconnaissance au Secrétaire d'État, l'honorable David Crombie, et à la ministre responsable de la condition féminine, l'honorable Barbara McDougall, qui ont rencontré le Comité et dont les fonctionnaires ont fourni à ce dernier des renseignements fort utiles et une aide inestimable. Le Comité remercie également les témoins qui ont comparu devant lui; leurs remarques sur la situation des Canadiennes étaient toujours très pertinentes et parfois profondément émouvantes, et ont aidé considérablement le Comité à formuler ses recommandations.

Nos remerciements vont également à Helen McKenzie et Wolfgang Koerner du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement, pour leur excellent travail.

Le Comité tient également à témoigner son appréciation au greffier du Comité, Mary Lee Bragg, pour son appui logistique et administratif.

Enfin, le Comité tient à souligner la précieuse collaboration du personnel de la Direction des comités et de la législation privée, du Bureau des traductions du Secrétariat d'État et des différents services de la Chambre des communes.

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT

Nous avons cherché dans le présent rapport à trouver des moyens de répartir équitablement entre les Canadiennes le budget de 12,4 millions de dollars consacré aux subventions octroyées dans le cadre du Programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État.

Le Comité permanent du Secrétariat d'État a décidé à la fin de l'an dernier d'effectuer un examen approfondi du Programme de promotion de la femme, qui a maintenant quinze ans. La publicité qui a entouré, dans tout le pays, les critères qu'applique actuellement le gouvernement pour le financement des groupes féminins a révélé un fait indéniable : les temps ont changé, et le contrat social aussi. Il faut donc modifier en conséquence ces critères, tout en gardant assez de latitude pour s'adapter aux situations nouvelles.

Les témoignages que nous avons entendus confirment que les femmes n'ont pas encore atteint l'égalité avec les hommes, qu'il reste des obstacles importants à surmonter et que les besoins des femmes changent. Le Comité recommande par conséquent que le Programme de promotion de la femme poursuive ses activités actuelles de financement et, si possible, qu'on examine "la possibilité d'augmenter le niveau de financement pour répondre aux besoins de nouveaux groupes et s'occuper de priorités nouvelles". Nous tenons cependant aussi à ce que les organismes qui demandent des subventions soient tenus de rendre compte de l'utilisation de ces fonds de façon plus détaillée.

Notre rapport repose sur les principes de la justice et de la démocratie qui sous-tendent les discours du Trône de 1984 et de 1986, dans lesquels le gouvernement faisait de l'égalité des sexes une priorité nationale.

En ce qui concerne les critères de financement, le Comité estime que les groupes bénéficiaires devraient dans la mesure du possible tendre à l'autosuffisance. La majorité de ses membres croient également qu'aucun groupe ne devrait s'attendre à recevoir constamment à lui seul une part importante des fonds alloués dans le cadre du Programme.

Le Programme ne devrait pas non plus, pour l'octroi des subventions, désigner certains réseaux nationaux comme seuls porte-parole des femmes canadiennes. Nous nous sommes rendu compte en effet que la situation des femmes est très variée et qu'aucun groupe ne peut prétendre représenter la majorité des Canadiennes.

Le Comité permanent a tenu des audiences à St John's, Halifax, Ottawa, Winnipeg et Vancouver. Il a entendu des témoignages de 144 groupes venant des dix provinces et des deux territoires; il a en outre reçu quelque 265 mémoires écrits. Ensemble, ces interventions représentent littéralement l'opinion de millions de Canadiennes, qui ont comparu devant le Comité ou qui lui ont écrit.

Nous avons l'impression très nette que toutes ces femmes ont laissé parler leur coeur. Elles nous ont également convaincus qu'il fallait accorder la priorité aux groupes représentant les femmes qui sont désavantagées et qui font l'objet de discrimination : les femmes victimes de violence, les handicapées, les femmes de minorités visibles, les immigrantes, les mères seules, les femmes des régions isolées et les femmes âgées. Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt les témoignages de femmes de tout le pays qui défendent les valeurs familiales traditionnelles. En fait, le Comité approuve ces valeurs dans la mesure où tous les membres de chaque famille sont placés sur un pied d'égalité.

Bon nombre de Canadiennes qui ont réfléchi à la question feront écho à cette observation d'un témoin de Sault-Sainte-Marie, qui m'a dit en privé : "Nous formons une majorité silencieuse qui pourrait mettre à profit les ressources du gouvernement fédéral, mais nous n'avons pas accès aux médias. Nous sommes en colère, mais il y a peut-être de l'espoir pour nous si votre Comité peut trouver une solution intéressante pour toutes les Canadiennes."

La presse a fait état d'une polarisation des groupes féminins, qui a entraîné la grande majorité des Canadiennes dans une guerre verbale sans merci. Les luttes intestines entre femmes attirent peut-être l'attention des médias, mais elles n'aident pas beaucoup à promouvoir la cause commune de l'égalité des sexes et de l'épanouissement des femmes dans notre société.

Nous avons tenté dans le présent rapport d'établir des objectifs et des critères qui permettront aux Canadiennes des années 90 et du XXI^e siècle de participer pleinement à notre vie collective.

Geoff Scott, député
Président du Comité

Comme les Canadiennes le savent, il y a un écart considérable entre le principe de l'égalité, qui est largement accepté, et son application dans les faits. Il est donc du devoir du Parlement et du gouvernement de veiller à ce qu'on comble cet écart sans tarder.

Discours du Trône,
le 5 novembre 1984

Il est absolument essentiel de continuer de lever les obstacles à la libre et pleine participation des femmes à la vie nationale.

Discours du Trône,
le 1^{er} octobre 1986

PARTIE I LES ENGAGEMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ

Depuis près de quarante ans, les divers gouvernements fédéraux qui se sont succédé se sont engagés à promouvoir l'égalité des sexes, tant sur la scène nationale qu'internationale.

En 1948, le Canada a signé la Déclaration des droits de l'homme adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette déclaration stipule que toute personne doit jouir des mêmes droits et libertés sans distinction d'aucune sorte et qu'elle a le droit d'être protégée contre la discrimination, de choisir librement son emploi et de jouir d'une application uniforme de la loi.

Au niveau international, le Canada a réaffirmé en 1981 son attachement au principe de l'égalité lorsqu'il a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. À titre de signataire de la Convention, le Canada s'engageait à prendre des mesures d'ordre politique, social, économique et culturel pour permettre l'avancement et le plein épanouissement des femmes.

En 1985, le Canada a participé très activement à la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, qui a eu lieu à Nairobi, au Kenya; il a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, qui constituent un plan d'action sur toute une gamme de questions touchant les divers aspects de la vie des femmes (1) et que le gouvernement canadien s'est engagé à mettre en oeuvre.

Sur la scène nationale, la Charte canadienne des droits et libertés garantit officiellement, aux articles 15 et 28, l'égalité des droits et des libertés des hommes et des femmes du Canada :

Droits à l'égalité

15.(1) La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

(2) Le paragraphe (1) n'a pas pour effet d'interdire les lois, programmes ou activités destinés à améliorer la situation d'individus ou de groupes défavorisés, notamment du fait de leur race, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur religion, de leur sexe, de leur âge ou de leurs déficiences mentales ou physiques.

28. Indépendamment des autres dispositions de la présente charte, les droits et libertés qui y sont mentionnés sont garantis également aux personnes des deux sexes.

L'an dernier, la ministre responsable de la condition féminine, l'honorable Barbara McDougall, a préparé le Plan d'action du gouvernement fédéral concernant les femmes, que le Premier ministre a présenté lors de la Conférence annuelle des premiers ministres, en novembre. On peut lire notamment dans ce document :

Pour les femmes, l'égalité n'est pas seulement une question de droits. C'est une question qui comporte des dimensions et des applications multiples dans tous les champs d'activité : politique, économique, social, culturel et juridique. L'égalité signifie une vie libre de toute discrimination, et donc la modification des attitudes et des courants sociaux et culturels qui perpétuent les différences. L'égalité, ce sont aussi des hommes et des femmes qui partagent les responsabilités du foyer et de la famille. Ce sont, pour les femmes, des droits égaux à ceux des hommes sur la scène politique et dans la vie publique; c'est le même accès à l'éducation et aux programmes d'études; ce sont des chances égales sur le marché du travail au chapitre de l'embauche, de l'avancement et de la rémunération. L'égalité, c'est la possibilité de tirer la part qui leur revient des avantages que la société peut offrir grâce à leur participation.

LE PROGRAMME DE PROMOTION DE LA FEMME

Dans son rapport publié en 1970, la Commission d'enquête sur la situation de la femme recommandait au gouvernement d'appuyer les organisations féminines bénévoles s'occupant de questions intéressant tout particulièrement les femmes. Le gouvernement a donc créé en 1973 le Programme de promotion de la femme, reconnaissant ainsi la nécessité d'aider les organisations bénévoles vouées à l'amélioration de la condition économique et sociale des femmes. Il lui a alors accordé des crédits de 223 000 \$. En 1974, il a porté le budget du Programme à 2,5 millions de dollars afin de lui permettre d'entreprendre des activités particulières pour l'Année internationale de la femme. Ce budget a ensuite atteint les 9,3 millions de dollars en 1984, ce qui constitue une augmentation considérable, et s'élève actuellement à 12,4 millions (2).

Le Programme de promotion de la femme vise à favoriser une plus grande participation des femmes à tous les aspects de la vie collective, particulièrement à la prise de décisions et au processus politique, ainsi qu'à accroître les moyens d'action et l'efficacité des associations de femmes qui travaillent à améliorer la condition féminine.

LES PROJETS FINANCÉS

Le Programme prévoit le financement de projets et l'octroi de subventions de fonctionnement. Il accorde la priorité aux projets visant à améliorer la situation économique des femmes et à mettre fin à la violence dont elles sont victimes. Quant aux subventions de fonctionnement, elles sont versées à une vaste gamme d'organisations féminines nationales et régionales qui s'emploient à :

- promouvoir une action coordonnée face aux problèmes relatifs à la condition féminine;
- fournir à la population et aux organisations féminines des ressources humaines et techniques, et de l'information sur diverses questions liées à la condition féminine;
- coordonner des activités axées sur la promotion de la femme, en s'attachant en priorité aux régions septentrionales, rurales ou isolées.

Les organisations bénévoles peuvent aussi recevoir des fonds pour des projets à court terme qui visent à :

- favoriser la compréhension des questions relatives à la condition féminine et l'adoption de mesures à ce sujet, par des pressions et des échanges d'information;
- aider les femmes à améliorer leurs compétences organisationnelles afin de permettre aux groupements féminins de travailler plus efficacement à l'amélioration de la condition féminine;
- encourager les institutions à promouvoir une représentation équitable des femmes et à tenir compte des intérêts particuliers de celles-ci dans leur structure décisionnelle.

Le 3 février 1987, le sous-secrétaire d'État, M. Jean T. Fournier, présenté au Comité les dépenses du Programme en 1985-1986 :

Environ 650 groupes canadiens ont reçu 10,8 millions de dollars sous forme d'aide financière [...] Environ 60 p. 100 des subventions appuyèrent des activités ou projets particuliers à l'intérieur de certaines localités. Environ 40 p. 100 contribuèrent à absorber les frais de fonctionnement d'une certaine d'associations provinciales, territoriales et nationales. Environ 37 p. 100 des fonds furent versés pour des activités organisées par des groupes nationaux tandis que 63 p. 100 furent remis à des groupes locaux, régionaux et provinciaux.

Les femmes, tant collectivement qu'individuellement, sont extrêmement actives au sein des organismes bénévoles. Le Programme de promotion de la femme encourage cette participation et reconnaît que les femmes consacrent beaucoup de temps et d'efforts à améliorer leur propre condition.

PARTIE II

LA CONDITION FÉMININE

"Il reste certainement beaucoup de travail à faire, en ce qui concerne les objectifs du programme en matière de condition féminine et d'égalité des chances."

L'honorable David Crombie,
Secrétaire d'État,
le 27 janvier 1987

A) L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE

Malgré la forte augmentation de la participation des femmes à la main-d'oeuvre active, il s'en faut encore de beaucoup pour que celles-ci soient les égales des hommes sur le plan économique.

D'après des statistiques récentes, l'écart des salaires entre les hommes et les femmes ne diminue pas, et les travailleuses ont plus de difficultés à trouver des emplois permanents à plein temps. Chez les personnes âgées, c'est encore une fois les femmes qui sont le plus souvent victimes de la pauvreté (3).

Alors que le pourcentage des familles à faible revenu a diminué dans la plupart des groupes socio-démographiques, cela n'a pas été le cas chez les mères seules. Depuis 1979, celles-ci se sont en fait appauvries. Parmi les divers types de cellules familiales, les familles dirigées par une mère seule étaient en 1985 les plus nombreuses dans la catégorie des familles à faible revenu (60,4 p. 100).

L'écart de salaire entre les hommes et les femmes peut être attribué à différents facteurs, dont la discrimination, la concentration des femmes dans les activités faiblement rémunérées, la plus forte rémunération due à l'expérience de travail chez les hommes que chez les femmes, la surreprésentation des femmes dans les emplois à temps partiel, la plus faible syndicalisation des femmes et les différences entre hommes et femmes dans la répartition des professions (4).

Ainsi, bien que les femmes soient plus nombreuses sur le marché du travail, la population active reste marquée par une forte ségrégation selon le sexe. On remarque d'importantes différences dans les heures de travail, la rétribution financière, l'accès aux promotions et les genres de travail, selon qu'ils concernent des hommes ou des femmes. Par ailleurs, même si les femmes présentes sur le marché du travail ont en moyenne une origine sociale et une instruction plus élevées que leurs homologues masculins, elles se caractérisent par des niveaux inférieurs de revenu et de mobilité dans leur secteur d'emploi (5).

La situation économique des femmes a une incidence directe sur leur qualité de vie, particulièrement lorsqu'elles sont chef de famille et lorsqu'elles avancent en âge.

Les femmes âgées sont en effet doublement désavantagées en raison de l'insuffisance des pensions qui leur sont accordées. D'après l'Association nationale des femmes et le droit, les problèmes de ces femmes sont les suivants :

- difficultés d'accès aux emplois ouvrant à des prestations de retraite;
- sous-évaluation du travail des femmes;
- non-considération des besoins et des obligations des femmes dans la détermination des conditions à remplir pour l'octroi du plein montant des prestations de pension;
- écart dans les tables actuarielles utilisées pour déterminer les droits des participants aux régimes de pension, selon qu'il s'agit d'hommes ou de femmes;
- absence de principes législatifs prévoyant un juste partage des pensions entre conjoints (6).

D'après l'ANFD, le régime de retraite canadien comprenant trois éléments (l'épargne individuelle, les régimes professionnels de pension et les programmes publics gérés par le gouvernement) offre moins aux femmes qu'aux hommes pour chacun de ces éléments.

Les témoins qui ont comparu devant le Comité ont souligné fréquemment ces injustices; ils ont demandé de meilleures garanties de retraite pour les femmes et l'établissement d'un régime de pension pour les femmes au foyer.

B) LA JUSTICE SOCIALE

Les droits à l'égalité

Comme nous l'avons déjà souligné, le Canada reconnaît depuis longtemps les droits à l'égalité, tant au niveau national qu'international.

La violence

Tout comme la population, les gouvernements se préoccupent de plus en plus de la violence conjugale, des agressions sexuelles, du viol et de la pornographie.

Comme l'a affirmé Mme M. MacDonald, présidente du Social Action Committee de la Halifax Transition House Association :

[...] il y a 10 ans [...] les premières femmes qui luttèrent pour ouvrir un foyer de transition à Halifax devaient affronter l'indifférence. On nous opposait qu'un tel foyer ne serait jamais rempli, qu'on ne pourrait le gérer efficacement car il n'y aurait jamais assez de femmes qui s'en serviraient. C'est tout le contraire qui s'est passé. Le foyer est presque toujours plein et parfois nous manquons même de place.

La mentalité dans le public a certainement changé. On reconnaît aujourd'hui l'existence du problème et les gens commencent à regarder autour d'eux et à le reconnaître plus souvent. (Halifax, le 13 avril 1987)

L'agression sexuelle constitue une préoccupation majeure. Comme l'ont souligné les représentantes du Centre d'aide aux victimes de viol et d'agression sexuelle de l'Île-du-Prince-Édouard, l'agression sexuelle constitue une menace pour la vie; c'est le plus grand traumatisme qu'une personne puisse subir, et cela équivaut presque à un assassinat brutal. Les séquelles qu'elle laisse ne disparaissent pas avec les lésions corporelles. La victime ne peut souvent recouvrer son équilibre psychologique qu'au prix d'un traitement long et pénible, impossible sans la consultation de spécialistes, sans un appui financier et sans un refuge sûr pour les femmes et leurs enfants.

Le Comité consultatif de la situation des femmes handicapées a souligné devant le Comité :

Les filles et les femmes souffrant de handicap risquent davantage d'être attaquées ou abusées que les autres, bien que la plupart des services destinés aux victimes de la violence ne soient pas accessibles aux femmes handicapées. (Winnipeg, le 31 mars 1987)

Selon le rapport déposé tout récemment par le Comité consultatif canadien de la situation de la femme et intitulé Pour de vraies amours ... prévenir la violence conjugale, il semble que près d'un million de Canadiennes seraient battues chaque année. En outre, dans le mémoire qu'elle a soumis au Comité, l'Ontario Association of Interval and Transition Houses déclare : " il faut en faire bien davantage en matière de protection, d'offre de logements convenables et abordables, de choix en matière de travail, des services de garde à prix raisonnable et, finalement, de modification des attitudes envers les femmes en général et envers les femmes victimes d'agression en particulier."

La pornographie exacerbe la violence à l'encontre des femmes en renforçant les préjugés concernant la prétendue infériorité des femmes, qui sont considérées comme étant toujours disponibles pour satisfaire les besoins sexuels des hommes (7). Le Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution a affirmé que la pornographie porte atteinte à la condition féminine et contrevient donc à la garantie d'égalité entre les hommes et les femmes en s'attaquant au fondement même de la société canadienne, qui repose sur le respect de la dignité et de la valeur de tous ses membres (8).

La justice sociale englobe naturellement aussi d'autres grandes questions comme le traitement réservé aux femmes en vertu de la loi, les besoins juridiques de ces dernières, la mise en place de services de garde d'enfants accessibles et abordables, et la santé.

C) LA PARTICIPATION ET L'ACCÈS À LA VIE PUBLIQUE

La participation directe des femmes à la vie politique s'améliore très lentement. C'est en 1929 seulement qu'elles ont eu le droit d'accéder à toutes les charges publiques, soit onze ans après avoir obtenu le droit de voter aux élections fédérales. À l'heure actuelle, les femmes occupent environ 9 p. 100 des sièges à la Chambre des communes. De 1919, année où elles ont acquis le droit de siéger aux Communes, à 1984, les femmes n'avaient jamais occupé plus de 5 p. 100 des sièges (9).

Une étude des cinq campagnes électorales fédérales qui ont eu lieu entre 1950 et 1975 a révélé que 18 p. 100 seulement des femmes interrogées avaient été nommées candidates dans des circonscriptions où leur parti avait gagné dans trois des cinq élections précédentes (10).

Pour que les femmes puissent exercer une influence sur la politique gouvernementale, elles doivent participer au processus décisionnel, c'est-à-dire notamment remporter des élections ou se faire nommer à des sociétés de la Couronne, à des organismes de réglementation ou au Sénat.

La juste représentation des femmes dans tous les secteurs de la vie canadienne est une des principales préoccupations du gouvernement en place et des groupes féminins. Le gouvernement a donc décidé de faire passer de 15 à 30 p. 100 le pourcentage des femmes faisant l'objet de nominations discrétionnaires; jusqu'ici, cette proportion a atteint 27 p. 100.

Outre l'accès au processus décisionnel, il faut s'attaquer aussi aux problèmes relatifs à l'équité en matière d'emploi, à l'éducation et à la formation, aux services de santé et aux services sociaux, et aux attitudes discriminatoires.

Les problèmes de l'accès à la vie publique est en effet multidimensionnel. Pour donner aux femmes de meilleures perspectives d'emploi, il faut mettre sur pied des programmes de formation professionnelle spécialement adaptés à celles qui ne font plus partie de la main-d'oeuvre active depuis longtemps ou qui n'ont jamais occupé un emploi rémunéré. La suppression des clichés relatifs aux aptitudes des femmes et à leur position dans la société, ainsi que la création de programmes de formation et de recyclage, contribueraient aussi grandement à leur faciliter l'accès à des emplois "non traditionnels".

Il est particulièrement difficile pour les immigrantes membres d'une minorité visible de trouver des emplois convenables. Ces femmes manquent souvent des connaissances linguistiques nécessaires pour entrer sur le marché du travail, même aux échelons les plus bas; quand elles y parviennent, elles demeurent longtemps sous-employées. Les immigrantes instruites se heurtent souvent à des obstacles à cause de "l'absence de méthodes normalisées d'évaluation des diplômes étrangers". En outre, "faute d'expérience pratique acquise au Canada", elles ne peuvent s'intégrer au marché du travail et n'ont souvent que des choix limités. Même des immigrantes très qualifiées peuvent facilement se retrouver au chômage ou être sous-employées (Comité québécois d'appui aux femmes de minorités visibles, Ottawa, le 26 mars 1987). Les femmes de couleur, qu'elles soient nées au Canada ou qu'elles y aient immigré, doivent surmonter de nombreux obstacles, dont la discrimination systémique, le racisme et la pauvreté.

VERS LES ANNÉES 90 ET AU-DELÀ

Il apparaît que les préoccupations des groupes féminins englobent aujourd'hui une foule de questions d'ordre social et moral, de définitions de droits et d'obligations, et de considérations relatives à la nature et au partage du pouvoir dans la société (11).

Pendant la première partie du XX^e siècle, les hommes et les femmes vivaient dans deux mondes distincts. Même si certaines femmes travaillaient à l'extérieur, ce n'était - comme c'est souvent le cas encore aujourd'hui - que par nécessité économique.

Cependant, lorsque les femmes sont entrées en plus grand nombre sur le marché du travail, elles ont commencé à revendiquer l'égalité des chances et le droit de participer sur le même pied que les hommes à tous les aspects de la vie collective. Afin d'avoir une vie professionnelle, les femmes ont dû axer leurs efforts sur l'amélioration des services de garde, les programmes d'éducation, les services de consultation et d'autres types de programmes susceptibles de supprimer les obstacles à leur épanouissement au travail.

Tous les groupes féminins s'entendent aussi sur les objectifs fondamentaux du mouvement féministe, c'est-à-dire sur la nécessité de mettre fin à la discrimination fondée sur le sexe, de rendre plus accessibles les services de garde d'enfants, de donner aux femmes des perspectives d'emploi égales à celles des hommes et de mieux les protéger contre la violence. On a également dit au Comité qu'il faudrait reconnaître la contribution qu'apportent à la société les femmes qui ont choisi de rester à la maison.

Cependant, le mouvement féministe lui-même s'est transformé au cours des quinze dernières années. Les temps changent, et le mouvement féministe évolue constamment; le Programme de promotion de la femme doit donc emboîter le pas. Le gouvernement doit faire preuve de souplesse dans l'élaboration de ses critères de financement afin de s'adapter à la perception que la société se fait du rôle de la femme et de pouvoir répondre à des problèmes nouveaux comme ceux que pose le nombre croissant de familles monoparentales.

Le Programme de promotion de la femme doit être flexible et refléter l'évolution des besoins des femmes s'il veut survivre en cette fin des années 80 et jusqu'au XXI^e siècle.

PARTIE III L'EXAMEN DU PROGRAMME DE PROMOTION DE LA FEMME

Le Comité permanent du Secrétariat d'État a décidé en décembre 1986 d'examiner les origines et l'objet du Programme de la promotion de la femme.

À cette époque, le Secrétariat d'État était la cible de critiques acerbes de la part de certaines femmes, qui jugeaient discriminatoire l'administration du Programme de promotion de la femme. Le Comité a entendu des allégations selon lesquelles les agents chargés du Programme réservaient aux femmes qui restent à la maison un traitement arbitraire et injuste, en leur refusant des subventions; ces femmes s'estimaient donc victimes d'un préjugé défavorable.

Étant donné que le renouvellement du Programme de promotion de la femme doit être étudié avant la fin de l'année financière 1987-1988, le Comité a jugé important d'examiner les critères de financement du Programme.

Cet examen relève du mandat du Comité dans le cadre de ses responsabilités relatives au développement de la citoyenneté. Cette activité du Secrétariat d'État vise à assurer à tous les Canadiens des chances égales de s'épanouir dans notre société et de contribuer à façonner leur milieu social, culturel et économique.

Le Comité a remarqué que le Groupe d'étude sur la citoyenneté, la main-d'oeuvre et l'immigration qui a examiné le Programme de promotion de la femme en 1985, dans le cadre du rapport du Groupe de travail Nielsen, a constaté qu'il était bien considéré par les groupes de femmes de l'ensemble du pays; comme le gouvernement s'était engagé à améliorer la condition féminine, le Groupe s'est dit d'avis qu'il n'y avait pas lieu de réduire le financement dans ce domaine.

Si le Groupe d'étude sur la culture et les communications a reproché au Programme d'accorder une importance excessive aux besoins des professionnelles de la classe moyenne, le Groupe d'étude sur la citoyenneté n'a pas corroboré ces critiques. Il a recommandé que le Programme soit maintenu et que l'on accorde explicitement la priorité, en matière de financement, aux propositions reflétant les points de vue et les besoins du plus grand nombre possible de Canadiennes.

Après avoir décidé d'étudier les objectifs et les critères de financement du Programme de promotion de la femme, le Comité a fixé au 15 avril 1987 la date limite pour l'audition de témoins et la réception de mémoires, et s'est engagé à déposer à la Chambre des communes un rapport sur ses conclusions au plus tard le 30 juin 1987.

Le sous-secrétaire d'État, M. Jean T. Fournier, a été le premier témoin à comparaître devant le Comité, le 3 février 1987. Il a dit que le gouvernement avait à coeur d'éliminer les obstacles qui restreignent les choix et les possibilités d'émancipation offerts aux femmes et que le Programme de promotion de la femme jouait un rôle important en ce sens.

Il a également précisé que le Programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État a pour objectif général d'accorder une aide financière aux groupes et organismes "qui s'efforcent d'améliorer la situation économique, sociale ou juridique de la femme, que ce soit au foyer, au travail, au sein de la collectivité ou dans le monde en général". M. Fournier a convenu qu'un examen du Programme s'imposait et qu'il fallait y procéder dès maintenant.

L'annonce de l'examen effectué par le Comité a suscité des réactions tellement rapides et nombreuses que ce dernier a décidé de ne pas se limiter aux témoignages des groupes en mesure de comparaître devant lui à Ottawa. Il a donc obtenu de la Chambre des communes la permission de se déplacer pour entendre des groupes de femmes de toutes les régions du pays.

En raison de contraintes de temps, le Comité a décidé d'inviter des organismes plutôt que des particuliers et de ne pas entendre de témoignages sur l'avortement, quel qu'en soit le point de vue.

Le Comité a tenu des audiences à Winnipeg, Vancouver, Halifax, St John's et Ottawa. Il a entendu des représentantes de 144 groupes féminins très divers; il a en outre reçu 265 mémoires.

Les témoins ont bien montré que les femmes canadiennes vivent dans des conditions très différentes les unes des autres. En raison de cette grande diversité, un certain nombre de groupes ont demandé que le Programme tienne davantage compte des besoins de chaque région.

Par exemple, les groupes venant du Nord et des régions isolées ont insisté souvent sur la nécessité d'instaurer davantage de services destinés à aider les femmes. Soulignant les problèmes que pose l'isolement géographique, les représentantes de la Hay River Women's Coalition ont révélé qu'il n'y avait qu'un seul psychologue professionnel dans cette région de 3,4 millions de kilomètres carrés. Elles ont fait remarquer que "de nombreux problèmes, résolus depuis des années dans le Sud, sont encore très présents dans les T.N.-O.". Elles ont dénoncé aussi l'insuffisance des subventions gouvernementales destinées à la garde d'enfants et des dispositions relatives aux congés de maternité.

Le Mokami Status of Women Council, de Happy Valley (Labrador), a expliqué comment il a été formé, en 1980, par un groupe motivé par le "besoin désespéré" de mettre sur pied un centre de transition. Conjuguées à des subventions du Secrétariat d'État, les campagnes de souscription et les démarches du groupe ont fini par porter fruit, et Libra House a ouvert ses portes en 1986.

Le Comité a également constaté que les femmes des régions éloignées n'étaient pas les seules à souffrir de l'isolement et du manque de services. Les représentantes du Downtown Eastside Women's Centre de Vancouver ont parlé des obstacles sociaux et psychologiques que devaient surmonter les femmes des centres urbains, "enfermées dans leurs ghettos".

Par ailleurs, si les femmes du Canada ont des intérêts différents d'une région à l'autre, le Comité s'est rendu compte qu'elles ont également un certain nombre de préoccupations communes. Elles s'intéressent notamment aux problèmes de l'égalité, à l'élimination des obstacles qui entravent leur émancipation et à la suppression de la violence dont elles sont victimes.

A) L'ÉGALITÉ

"En 1987, on ne se pose même plus la question : les femmes sont l'objet d'injustices incompatibles avec les principes d'une société démocratique comme la nôtre."

(Saskatchewan Women's Resources,
Winnipeg, le 1^{er} avril 1987)

D'après les différents témoins, le principal problème consiste à créer et à maintenir une véritable égalité pour les femmes. On a proposé de nombreuses définitions de l'égalité.

La Western Canadian Feminist Counselling Association définit l'égalité comme étant le droit à la sécurité physique, psychologique et sexuelle; l'égalité comporte également l'aspect économique, l'égalité des chances, le choix de travailler au foyer ou d'avoir un emploi rémunéré, ainsi que le droit de disposer de sa vie privée. (Vancouver, le 3 avril, 1987)

Pour le Caucus fédéral des femmes PC d'Ottawa : "L'égalité dans le contexte social, politique et économique signifie que les femmes ne feront l'objet d'aucune discrimination fondée sur le sexe, pour ce qui est des droits, des responsabilités, des récompenses, de l'accès à la formation et à l'éducation, de la nomination aux postes et de tous les aspects de la vie." (Ottawa, le 9 avril 1987)

Selon l'Association nationale de la femme et le droit, l'égalité suppose pour les femmes un vaste éventail de choix dans l'économie, dans la famille, au travail et en droit. (Ottawa, le 10 mars 1987)

Les représentantes de R.E.A.L. Women ont souligné l'absence de consensus chez les femmes quant à la définition de l'égalité, affirmant que les femmes qui défendent des valeurs familiales traditionnelles ont une conception différente de l'égalité; selon elles, pour que l'égalité des femmes se concrétise, il faudrait d'abord reconnaître que les hommes et les femmes sont égaux, mais différents. (Ottawa, le 11 décembre 1986)

Les représentantes de la Charter of Rights Coalition (Manitoba) ont expliqué aux membres du Comité que "les féministes ne disent pas [...] que les hommes et les femmes sont pareils ni qu'ils puissent jamais être considérés comme identiques, car il faut tenir compte de la spécificité des femmes". (Winnipeg, le 31 mars 1987)

On reconnaît généralement que, en raison des différences biologiques entre hommes et femmes, la société a une responsabilité envers ces dernières et qu'il faudra toujours prendre des dispositions particulières à l'égard de la maternité. Divers témoins ont également affirmé au Comité que la société a une responsabilité permanente à l'égard des enfants et de la famille.

L'égalité, pour les femmes, suppose la liberté de faire des choix. Les témoins ont été unanimes à dire que les femmes devraient être libres de décider si elles veulent ou non travailler à l'extérieur de chez elles. Les articles 15 et 28 de la Charte canadienne des droits et libertés garantissent l'égalité des droits pour les Canadiens des deux sexes; de cette façon, on ne pourra plus porter préjudice aux femmes en faisant valoir que leur rôle se limite à celui d'épouse et de mère.

La plupart des témoins appuient ce principe d'égalité. Certains soulignent toutefois qu'il peut être interprété de différentes façons par les tribunaux, dans ses applications pratiques. Les représentantes du groupe Northern Options for Women croient qu'il faut interpréter la Charte dans son sens large plutôt que restreint. (Winnipeg, le 1^{er} avril 1987)

En général, les témoins estiment que l'égalité suppose des responsabilités, des possibilités et des droits égaux. La plupart croient par ailleurs que, pour promouvoir l'égalité, il faut s'employer à supprimer les obstacles à l'émancipation de la femme dans notre société.

B) LES OBSTACLES À L'ÉMANCIPATION

"[...] la pleine et entière égalité est toujours une vision, mais pas encore une réalité."

(The Charter of Rights Coalition [Manitoba])

Parce que la pleine et entière égalité n'est pas encore une réalité, bon nombre de témoins ont affirmé que le Programme de promotion de la femme doit continuer de s'employer, comme il le fait depuis sa mise en oeuvre, à supprimer les obstacles économiques, sociaux et politiques à l'émancipation de la femme.

Tout en reconnaissant les progrès accomplis en ce sens, les témoins ont donné divers exemples de discrimination.

Ainsi, un groupe de Saskatoon appelé Alternatives for Single Parent Women a décrit les problèmes que doivent surmonter les mères seules disposant d'un faible revenu lorsqu'elles veulent acquérir la formation nécessaire pour obtenir un emploi bien rémunéré. D'après ce groupe, les femmes qui souhaitent retourner aux études tout en élevant leur famille sont souvent aux prises avec des problèmes comme la pauvreté, le manque de services de garde abordables et accessibles, et la rigidité des programmes de formation actuels, qui s'échelonnent sur de trop longues heures et se donnent trop rarement à temps partiel. (Winnipeg, le 31 mars 1987)

Les représentantes de la Charter of Rights Coalition (Manitoba) estiment que le partage des emplois, les horaires flexibles et les services de garde sont indispensables pour supprimer les obstacles qui empêchent les femmes d'accéder au marché du travail et de s'y épanouir. Elles dénoncent aussi la discrimination généralisée dont les femmes sont victimes en matière de pension : " [...] les longues périodes d'admissibilité et le manque de portabilité ne tiennent pas compte de la réalité de la vie des femmes ni du fait que les femmes devraient pouvoir interrompre leur emploi et leur carrière pour avoir des enfants et les élever."

D'autres témoins ont parlé de la situation des femmes doublement désavantagées. Par exemple, les immigrantes qui font partie d'une minorité visible doivent faire face à des obstacles particuliers, par exemple le manque de possibilités de formation linguistique, l'exploitation par des employeurs dénués de scrupules et les préjugés des Canadiens ordinaires. (Immigrant Women of Saskatchewan, Winnipeg, le 31 mars 1987)

Quant aux femmes handicapées, le Comité consultatif de la situation des femmes handicapées les qualifie de "doublement opprimées" : "Nous devons faire face à l'oppression de l'infériorité envers les hommes, alors que nous voulons être égales des hommes. Quant aux femmes handicapées, nous sommes vraiment au bas de l'échelle. Nous voulons monter, mais nous ne le pouvons pas; il faut éliminer les obstacles physiques et ceux qui proviennent des attitudes." (Winnipeg, le 31 mars 1987)

Le Comité consultatif affirme également :

Quand un homme devient handicapé, le taux d'échec du mariage est de 50 p. 100, mais si c'est la femme, le chiffre est de 99 p. 100.

Pour les femmes handicapées, la réalité la plus inéluctable est la pauvreté, car leur taux de chômage est de 74 p. 100.

Un des témoins a résumé ainsi la nécessité de continuer à travailler pour supprimer tous ces obstacles :

Il est absolument essentiel de continuer de lever les obstacles à la libre et pleine participation des femmes à la vie nationale.

Compte tenu de cet engagement formel [au sujet de l'égalité], des statistiques désolantes concernant la pauvreté des femmes, la violence dont elles sont victimes, les inégalités salariales qui persistent dans tous les milieux, y compris la Fonction publique, et les données dont je vous ai fait part sur la présence des femmes dans les lieux de pouvoir, l'existence du programme Promotion de la femme du Secrétariat d'État est on ne peut plus pertinent et surtout nécessaire.

(Femmes regroupées pour l'accessibilité
au pouvoir politique et économique
(FRAPPE) (Ottawa, le 17 mars 1987)

C) LA SUPPRESSION DE LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

Notre société favorise le principe des deux classes. L'une se compose d'hommes qui ont l'argent, adoptent les lois, les mettent en vigueur grâce aux tribunaux et sont déclarés innocents tant qu'on ne prouve pas leur culpabilité. L'autre classe se compose de femmes et d'enfants qui ont peu d'argent ou de pouvoirs et qui doivent prouver leur innocence dans les actes criminels dont ils font l'objet.

(Centre d'aide aux victimes de viol et d'agression sexuelle de l'I.P.-É, mémoire, p. 10)

Plusieurs témoins ont souligné l'ampleur du problème de la violence contre les femmes, qu'il s'agisse des agressions sexuelles ou de la violence conjugale. Ils ont également fait état des efforts considérables déployés par les bénévoles qui donnent généreusement de leur temps pour aider les victimes de cette violence. Dans des centres de ressources pour femmes, des centres d'aide aux victimes de viol et d'agression sexuelle, et des maisons de transition, ces bénévoles donnent refuge aux femmes en détresse, leur fournissent de l'information et leur apportent un appui moral.

Bon nombre de ces témoins affirment que la vie de leur organisation dépend du financement que leur octroie le Programme de promotion de la femme. La Provincial Association Against Family Violence de Terre-Neuve expliquait que le Programme constituait sa seule source de financement et qu'elle n'existerait pas autrement. (St John's, le 15 avril 1987)

Dans les Territoires du Nord-Ouest, la Hay River Women's Coalition a pu, grâce à l'aide financière du Secrétariat d'État, créer un centre de ressources pour femmes et un réseau de refuges, où les femmes battues peuvent trouver réconfort et information.

Il y a certes eu des progrès, mais il reste encore beaucoup à faire. Bien des Canadiennes vivent encore dans la peur et la douleur, en partie parce qu'elles ne connaissent pas les services qui leur sont offerts et en partie parce qu'elles sont isolées. Beaucoup de femmes, ne sachant pas vers qui se tourner, continuent de vivre dans la sujétion physique, affective, sexuelle et économique (Provincial Association Against Family Violence, Terre-Neuve).

(Femmes regroupées pour l'accès à la justice et au pouvoir politique et économique) (FRAPPE) (Ottawa, le 17 mars 1987)

Le Centre d'aide aux victimes de viol et d'agression sexuelle de l'Île-du-Prince-Édouard est un organisme bénévole subventionné par le Programme de promotion de la femme; il s'occupe d'informer et d'aider les femmes victimes d'agression sexuelle. Dans un mémoire plein d'émotion soumis au Comité, les membres de ce groupe ont demandé instamment que la violence contre les femmes soit reconnue comme étant un aspect fondamental de la question féminine et que, en raison de son universalité, elle fasse l'objet d'un financement à long terme.

Les centres d'aide et les centres de ressources pour femmes de tout le Canada, et particulièrement ceux des régions rurales et isolées, accomplissent un travail extrêmement important. Même si le Programme de promotion de la femme ne finance pas la prestation de services sociaux, il permet à des femmes ayant des besoins très variés de s'aider elle-mêmes et les unes les autres.

Résumé

Les témoins, qu'ils viennent des villes ou des régions isolées et rurales, ont tous fait des commentaires très favorables sur le Programme de promotion de la femme et sur ses réalisations. Ils ont affirmé notamment que le personnel, tant dans les régions qu'à l'administration centrale, était toujours très serviable et compréhensif.

Le Programme de promotion de la femme tente d'améliorer la condition féminine dans les principaux domaines qui intéressent les femmes. Il touche à une vaste gamme de questions qui reflètent les besoins et les aspirations des femmes, par exemple la santé, l'éducation et la formation, la garde d'enfants, la pornographie, la réforme des pensions et l'équité salariale.

En appuyant des organismes qui s'occupent de recherche et qui publient des écrits sur les questions féminines, le Programme de promotion de la femme a permis de mieux faire connaître ces questions et de faire prendre conscience aux femmes elles-mêmes des moyens d'améliorer leur condition.

Les fonds octroyés en vertu du Programme aident diverses organisations féminines à effectuer des projets spécialisés de recherche et d'éducation dans les divers domaines intéressant les femmes. Ces organisations incluent par exemple l'Institut canadien de recherches sur les femmes, le Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes, le Cahiers de la femme/Canadian Women Studies, l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance et la Women's Skill Development Society. Le Programme a également aidé des groupes comme le Réseau national d'Action éducation des femmes à répertorier et à faire connaître les cours offerts en français aux femmes du Canada.

Les groupes de recherche qui ont présenté des mémoires au Comité n'ont cependant pas tous réussi à obtenir des fonds du Programme de promotion de la femme. Ainsi, l'Institut canadien des droits de la personne, qui est pourtant un organisme bénévole bien connu dans le domaine de la promotion de la femme, s'est vu refuser du financement parce que, semble-t-il, il ne travaille pas exclusivement à l'amélioration de la condition féminine.

Toutefois, ces organismes de recherche et d'éducation ont beaucoup contribué, avec d'autres groupes du même genre, à faire mieux connaître à la population la situation de la femme au Canada. La recherche, l'éducation, l'action sociale, l'édition, l'établissement de réseaux et la formation en matière de compétences organisationnelles constituent autant de moyens qu'a employés le Programme de promotion de la femme pour assurer l'épanouissement de la femme dans la société canadienne.

PARTIE IV

RECOMMANDATIONS

Le Programme de promotion de la femme subventionne les groupes qui oeuvrent à la promotion de l'égalité des sexes dans trois domaines : l'activité économique, la justice sociale, et la participation et l'accès à la vie publique. Le Comité estime que le Programme devrait continuer de s'attacher à ces domaines et, en même temps, être assez souple pour pouvoir se pencher sur les questions nouvelles et s'adapter à l'évolution de la société et du mouvement féministe lui-même.

En vertu des critères de financement actuels, les organisations et les projets suivants n'ont pas droit aux subventions :

- ceux qui offrent un service social direct, tel la consultation ou la garde d'enfants;
- ceux dont le but principal est de promouvoir un point de vue sur l'avortement ou l'orientation sexuelle;
- les particuliers;
- les administrations municipales, provinciales, territoriales ou fédérales ainsi que leurs organismes;
- les universités et collèges, et tout établissement d'enseignement relevant d'un niveau quelconque de gouvernement;
- les projets reliés à l'épanouissement personnel, affectif ou spirituel, ou au développement professionnel, qui s'adressent aux femmes à titre individuel.

La plupart des témoins qui ont comparu devant le Comité ont dit que le Programme de promotion de la femme fonctionne bien. Toutefois, leurs témoignages nous ont montré qu'il faut clarifier et raffiner les lignes directrices pour mieux déterminer les besoins prioritaires.

I Critères d'octroi du financement

Il convient de financer les groupes féminins :

- dont l'objectif principal est d'améliorer la condition de la femme au foyer, au travail, dans la communauté ou dans le monde;
- dont les principes, les objectifs et les activités sont de nature à permettre aux femmes d'accéder à l'égalité, droit qui leur est reconnu dans la Charte des droits, dans Les dimensions de l'égalité : Plan d'action du gouvernement fédéral concernant les femmes et dans d'autres textes juridiques dont le Canada est signataire, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les Stratégies prospectives d'action;
- qui se sont donné des objectifs et un plan d'action pour leur permettre de promouvoir l'égalité des sexes;
- qui ont planifié ou réalisé des activités visant à promouvoir l'égalité des sexes.

II Financement

Le Programme de promotion de la femme s'avère très efficace, tant au niveau des heures de travail bénévoles que du dévouement du personnel en place.

- Il faudrait tout au moins maintenir l'actuel niveau de financement, en tenant compte des augmentations du coût de la vie.
- Le Ministre devrait examiner la possibilité d'augmenter le niveau de financement pour répondre aux besoins de nouveaux groupes et s'occuper de priorités nouvelles.
- À l'heure actuelle, le financement opérationnel est assujéti à une révision annuelle fondée sur la présentation d'une demande et d'un rapport détaillé sur la situation financière de l'organisme et les activités réalisées grâce aux subventions antérieures. Afin de favoriser la meilleure utilisation possible de ressources limitées, il est recommandé :

- (i) que les lignes directrices actuelles sur le financement soient modifiées de façon à exiger que, lorsqu'un organisme a reçu du financement opérationnel pendant trois années consécutives, les agents du Programme entreprennent une réévaluation approfondie de ses réalisations et s'assurent, avant d'envisager un renouvellement de financement, que les fonds ont été bien administrés par le passé et qu'il existe un besoin urgent et exceptionnel justifiant le maintien du financement opérationnel;
- (ii) que, lorsque les agents estiment que ce besoin existe, on accorde du financement opérationnel pour une période déterminée pouvant aller jusqu'à trois ans, et devant être suivie d'une nouvelle réévaluation approfondie;
- (iii) que, dans tout processus d'évaluation, les agents tentent d'encourager l'organisme à devenir autosuffisant et s'assurent que celui-ci a fait tous les efforts possibles en ce sens, avant d'approuver du financement additionnel.

De plus, si un groupe devient autosuffisant pendant la période de financement, aucun financement additionnel ne devrait être approuvé.

- Les activités des groupes de femmes devraient être accessibles aux personnes handicapées et aux femmes des deux langues officielles. À cette fin, il faudrait prévoir des fonds pour assurer l'accessibilité des installations, et fournir des services d'interprétation gestuelle et de traduction.

III Financement opérationnel

Le financement opérationnel devrait être réservé aux groupes féminins qui souscrivent aux objectifs énumérés plus haut et:

- qui ont montré qu'ils pouvaient planifier et réaliser des projets;
- dont la gestion financière est saine;

- dont la structure décisionnelle est démocratique;
- dont les membres participent à l'élaboration de la politique;
- qui répondent à un besoin dans leur milieu.

IV Financement de projets

Il convient de financer les projets des groupes féminins qui souscrivent aux objectifs énumérés plus haut et :

- dont la structure décisionnelle est démocratique;
- qui mettent en oeuvre un projet visant à améliorer la condition de la femme;
- qui sont prêts à tenir au courant de leurs activités les autres groupes féminins et les autres organismes communautaires.

Tout autre groupe qui met en oeuvre des programmes variés, mais qui a démontré sa volonté de promouvoir l'égalité pourrait avoir droit à des subventions pour des projets qui portent expressément sur la situation de la femme.

V Priorités supplémentaires

En matière de financement, il faudrait accorder une attention spéciale aux femmes des régions rurales et du Nord (en continuant d'inclure dans leurs subventions des fonds permettant de couvrir des coûts de communication et de transport raisonnables) ET aux femmes défavorisées à plus d'un égard (c'est-à-dire celles qui font partie d'une minorité visible, les handicapées, les immigrantes, les femmes âgées et les femmes victimes de violence).

- Il faudrait continuer de financer les femmes autochtones dans le cadre de leur propre programme tout en les intégrant au processus consultatif auquel participeraient les autres groupes de femmes.

Le Programme de promotion de la femme devrait financer en priorité les groupes qui s'occupent d'abord et avant tout de la condition féminine et dont les activités d'action sociale sont à la fois démocratiques et non partisans.

VI Formulaire de demande

- Pour s'assurer que tous les organismes qui soumettent une demande sont traités de façon équitable, les agents chargés du Programme devraient consigner sur un registre toutes les demandes de formulaires reçues dans le cadre du Programme de promotion de la femme en indiquant la date de réception de la demande, le nom de l'agent avec lequel l'organisme est entré en communication et la date d'envoi de l'information demandée.
- Des formulaires de demande de subvention devraient être fournis aux groupes sur demande.
- Les demandes de renouvellement de subventions devraient si possibles être étudiées par des agents différents.

VII Procédure d'appel

Voici le processus actuel pour la présentation des demandes :

- l'agent de développement social aide le groupe à remplir sa demande;
- l'agent de développement social fait une recommandation au sujet du financement;
- le comité régional d'étude des subventions étudie la demande;
- le directeur régional ou l'agent supérieur à l'administration centrale étudie la recommandation du comité;
- le Ministre approuve ou rejette la demande.

Ce processus à divers paliers assure un système équitable. À l'heure actuelle, toutefois, il n'existe pas de procédure d'appel officielle à l'intention des groupes qui voudraient contester le rejet de leur demande. Il est possible d'en appeler de la décision devant le bureau régional, l'administration centrale ou le Ministre, mais tous les groupes ne sont pas explicitement informés de ce droit.

Le Comité recommande que le Ministère informe les groupes par écrit des motifs du refus de leur demande, de leur droit d'interjeter appel au niveau régional ou national, ou auprès du Ministre.

VIII Évaluations

Les évaluations des projets devraient continuer de comprendre des rapports d'étape.

IX Exécution du Programme

- Il faudrait autant que possible assurer la présence d'agents de développement social non seulement dans les grands centres urbains, mais aussi dans les collectivités éloignées. Cette décentralisation ne coûterait pas très cher si les agents étaient logés dans les immeubles fédéraux existants.
- On pourrait aussi songer à créer un réseau de liaison entre les agents du Programme de promotion de la femme et ceux d'autres ministères fédéraux qui se trouvent dans les régions éloignées. Par exemple, les agents des bureaux locaux de la CEIC, qui s'occupent souvent des projets Extension, pourraient constituer un lien précieux entre les femmes des collectivités éloignées et les bureaux régionaux du Secrétariat d'État.
- Il faudrait prendre des mesures afin de s'assurer que les fonds sont versés à temps. Tout retard impose inutilement aux groupes bénéficiaires de lourdes contraintes financières.

X Consultation

Les fonctionnaires du Programme de promotion de la femme devraient consulter un ensemble représentatif de groupes féminins, qu'ils soient financés ou non, dans le but :

- d'établir les priorités du programme;
- d'évaluer le programme;
- de faire part à ces groupes des priorités nationales.

Cette consultation nationale et régionale devrait :

- englober les groupes féminins des régions éloignées, des régions rurales et du Nord;
- permettre aux responsables du Programme de promotion de la femme et aux groupes féminins de collaborer à l'établissement d'un plan d'action.

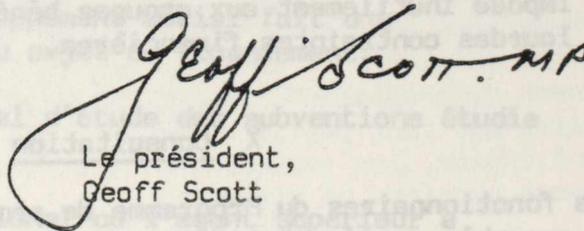
À l'heure actuelle, les bureaux régionaux mènent leurs propres consultations. Celles-ci doivent se poursuivre parce qu'elles donnent aux groupes féminins l'occasion d'entretenir des rapports entre eux, ce qui leur manque souvent. En outre, elles permettent aux agents régionaux d'établir par eux-mêmes les besoins des diverses localités qu'ils desservent.

En vue de mieux faire connaître les activités des groupes de femmes qui reçoivent des subventions du Programme de promotion de la femme pour promouvoir l'égalité des sexes, on pourrait envoyer un dépliant avec les chèques d'allocations familiales, d'assurance-chômage et de pension. Ce dépliant pourrait résumer les critères de financement, donner des exemples d'organismes subventionnés et fournir les adresses des bureaux régionaux en mesure de fournir des renseignements supplémentaires.

Le Comité demande au gouvernement de donner une réponse globale au présent rapport, conformément au paragraphe 99(2) du Règlement.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (Fascicules n^{os} 4 à 27, et 28, qui comprend le présent rapport) est déposé.

Respectueusement soumis,


Le président,
Geoff Scott

Ce processus à divers paliers est en cours. À l'heure actuelle, toutefois, il n'existe pas de procédure officielle à l'intention des groupes régionaux pour leur demande. Il est possible d'en appeler de la décision devant le bureau régional, l'administration centrale ou le Ministre, mais tous les groupes ne sont pas explicitement informés de ce droit.

NOTES

1. Les dimensions de l'égalité : Plan d'action du gouvernement fédéral concernant les femmes, novembre 1986
2. Le programme prévoit non seulement l'octroi d'aide aux organisations bénévoles, mais aussi la création de cinq chaires d'études féminines dans diverses universités canadiennes. Les dotations s'élevaient à 500 000 \$ et ont été accordées aux universités suivantes :
 - 1) Université Mount Saint Vincent (Nouvelle-Écosse), 1984;
 - 2) Université Simon Fraser (Colombie-Britannique), 1984;
 - 3) Université Carleton et Université d'Ottawa (Ontario), 1984;
 - 4) Université de Winnipeg et Université du Manitoba (Manitoba), 1985;
 - 5) Université Laval (Québec), 1985.

L'octroi de ces dotations vise principalement à promouvoir l'enseignement et la recherche universitaires sur les questions touchant la condition féminine.

3. En 1985, les femmes qui travaillaient à plein temps au Canada avaient un revenu moyen de 18 736 \$, représentant 64,9 p. 100 du revenu moyen de leurs homologues masculins (28 848 \$), alors que la proportion était de 65,5 p. 100 en 1984. Cette baisse n'est sans doute pas significative sur le plan statistique, mais c'est la première fois depuis 1967 qu'on n'enregistre pas d'augmentation de la rémunération des femmes par rapport à celle des hommes. Par ailleurs, les femmes seules ont un revenu moyen de 14 656 \$, soit 76 p. 100 du revenu moyen des hommes seuls, qui est de 19 257 \$. Les hommes représentaient 56,3 p. 100 des travailleurs rémunérés en 1985, et 66,7 p. 100 d'entre eux occupaient un emploi permanent à plein temps, contre 48,9 p. 100 pour les travailleuses rémunérées. En outre, le revenu moyen des mères célibataires est resté au même niveau, en termes réels, qu'au cours de l'année précédente, s'établissant à 16 339 \$, alors que celui des familles biparentales a connu une croissance réelle de 2,7 p. 100, s'établissant en moyenne à 42 425 \$ en 1985.

Bien que le pourcentage des familles à faible revenu ait diminué dans la plupart des groupes socio-démographiques, cela n'a pas été le cas chez les mères seules. En fait, le nombre de mères seules à faible revenu n'a cessé d'augmenter depuis 1979, de sorte que parmi les principales catégories de cellules familiales, les familles dirigées par une mère seule connaissent la plus forte incidence de faible revenu en 1985 (60,4 p. 100). En outre, 94,4 p. 100 des familles monoparentales dirigées par une chômeuse, qui représentent un tiers de l'ensemble des familles monoparentales, entraient dans la catégorie des familles à faible revenu. Ce groupe représentait 2,1 p. 100 de l'ensemble des familles, mais 15 p. 100 de toutes les familles à faible revenu.

L'incidence des faibles revenus chez les personnes âgées et seules était en 1985 de 46,8 p. 100, contre 49,6 p. 100 en 1984; cette tendance à la baisse s'est amorcée en 1980, lorsque le taux s'élevait à 61,5 p. 100. Les femmes représentent 82,7 p. 100 dans ce groupe de revenu.

Statistique Canada, Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, Catalogue 13-207, 1985

4. Michael Orstein, "L'égalité en milieu de travail, Considérations sur les inégalités de rémunération entre les hommes et les femmes au Canada", résultats d'une enquête effectuée en 1981, Bureau de la main-d'oeuvre féminine, ministère du Travail, collection de documents de travail, série A, n^o 2, Ottawa, 1983, p. 1; cité dans Sandra Burt, "Les questions féminines et le mouvement féministe au Canada depuis 1970", dans Alan Cairns et Cynthia William (éd.), Les dimensions politiques du sexe, de l'ethnie et de la langue au Canada, vol. 34 des études commandées par la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, 1986, pp. 134 et 135.
5. Burt, pp. 134-135.
6. Association nationale de la femme et le droit (ANFD), The Canadian Charter of Rights and Freedoms: Not Just Words on Paper, mémoire présenté au Sous-comité parlementaire sur les droits à l'égalité, juillet 1985, pp. 24-25. L'ANFD a comparu devant le Comité permanent du Secrétariat d'État le 10 mars 1987.
7. ANFD, p. 33.
8. Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution, La pornographie et la prostitution au Canada, Ottawa, 1985, vol. 1, p. 288, cité dans ANFD, p. 33.
9. Burt, pp. 136-137.
10. Burt, p. 137. Voir aussi : Jill McCalla Vickers et Janine Brodie, "Canada", dans Joni Lorenduski et Jill Hills (éd.), The Politics of the Second Electorate, Londres, Routledge et Kegan Paul, 1981, p. 67.
11. Burt, pp. 125-126.

ANNEXE A

TÉMOINS QUI ONT COMPARU DEVANT LE COMITÉ

LE JEUDI 11 DÉCEMBRE 1986

De R.E.A.L Women of Canada:

C. Gwendolyn Landoldt, Avocate/Conseillère

LE MARDI 16 DÉCEMBRE 1987

Du Comité canadien d'action sur le statut de la femme:

Louise Dulude, présidente

Jon-Leah Hopkins, vice-présidente

Pat Israel, membre sans poste désigné, (Membre - Action femmes handicapées)

Madeleine Parent, représentante, Région du Québec, Conseil de direction du CCA

Des organisations affiliées:

Mary Two-Axe Early

Indian Rights for Indian Women

Lynne Tyler, vice présidente

YWCA du Canada

Joanna Dean

Mothers are Women

Norma Scarborough

L'Association canadienne pour le droit à l'avortement

Anne Betz

Grand'mères féministes du Canada

Barbara Munro

Église Unie du Canada

Trudy Don

Ontario Association of Interval and Transition Houses

Betty Hopkins

Association canadienne de la société Elizabeth Fry

Lise Corbeil-Vincent

L'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance

Maureen Kellerman

Mothers are Women

LE MARDI 27 JANVIER 1987

Du Secrétariat d'État:

Richard Dicerni, Sous-secrétaire d'État adjoint, Citoyenneté
Sous-secrétaire d'État adjoint par intérim
Opérations régionales

LE MARDI 3 FÉVRIER 1987

Du Secrétariat d'État:

Jean T. Fournier, Sous-secrétaire d'État
Olivia Jacobs, directrice, Programme de promotion de la femme
Richard Dicerni, Sous-secrétaire d'État adjoint, Citoyenneté
Sous-secrétaire d'État adjoint par intérim, Opérations régionales
Norma Passaretti, directrice régionale, Région de Québec

LE MARDI 10 FÉVRIER 1987

Du Bureau de la coordonnatrice de la condition féminine:

Kay Stanley, coordonnatrice
Louise Holmes, coordonnatrice-adjointe

Du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme:

Sylvia Gold, présidente

LE MARDI 17 FÉVRIER 1987

De La Fédération des femmes du Québec:

Ginette Busque, présidente
Charlotte Thibault, trésorière
Denise Rochon, ancienne présidente

De La Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises:

Lise Latrémouille, vice-présidente
Nicol Vinette, directrice-générale

Du Conseil national des femmes:

Margaret MacGee, présidente
Estelle Matthews, vice-présidente

Du Congrès canadien pour la promotion des études chez la femme:

Martha Colqhoun, présidente
Carol Powell Ariano, présidente-élue

LE MARDI 3 MARS 1987

De Instituts féminins du Canada:

Beatrice Reeves, présidente
Alice McLaggan, secrétaire exécutive

De l'Association des femmes collaboratrices:

Yolande Bédard, présidente
Denise Campeau-Blanchette, directrice

LE JEUDI 5 MARS 1987

De l'Association féminine d'éducation et d'action sociale:

Louise Coulombe-Joly, présidente
Lise Girard, secrétaire générale

LE MARDI 10 MARS 1987

De l'Association nationale de la femme et le droit:

Suzanne Chartrand, directrice générale
Phyllis McRae, membre
Dale Yurka, membre

De l'Institut canadien de recherches sur les femmes (ICREF):

Linda Christiansen-Ruffman, présidente
Linda Clippingdale, directrice exécutive
Hélène Paré, membre exécutif et représentante du Québec

De Women Alive:

Nell Maxwell, fondatrice et directrice
Audrey McDonald, membre du bureau national et trésorière

LE MARDI 17 MARS 1987

Du Conseil d'intervention pour l'Accès des femmes au travail du Québec Inc.:

Denise Perron, présidente
Lyse Leduc, coordonnatrice

De Femmes regroupées pour l'accessibilité au pouvoir politique et économique:

Danielle Debbas, présidente

De L'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance:

Lynette Billard, présidente
Jan Turner, membre du comité directeur
Lynne Westlake, coordonnatrice

De l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance:
Christy A. Adams, coordonnatrice
Linda E. Thomson, membre du Conseil
Lynne Westlake, membre du Conseil
Virginia Galang, membre du Conseil
Julia Trujillo, travailleuse communautaire

LE JEUDI 19 MARS 1987

De L'R des Centres de femmes du Québec:

France Cormier, présidente
Edith Pelletier, membre du conseil d'administration
Lyse Brunet, coordonnatrice
Claudette Bédard, secrétaire-trésorière

De l'institut canadien des droits humains:

Me Margarite Ritchie, c.r.
Georges Charpentier
Marilyn de Belle

LE MARDI 24 MARS 1987

De Victoria Faulkner Women's Centre:

Jessica Carr

De Fonds d'Action et d'éducation juridiques pour les femmes (FAEJ):

Susan Tanner
Lucie Lamarche
Christie Jefferson

Du Comité de la semaine internationale des femmes (Ottawa):

Joan Riggs
Lynne Tyler
Joan Holmes
Maxine McKenzie

LE JEUDI 26 MARS 1987

Du Centre des femmes de Sudbury:

Ruth Reyno

Du Comité québécois d'appui aux femmes des minorités visibles (Montreal):

Jon Leah Hopkins
Saroj Gupta
Rabab Naqui
Shirley Small
Joanne Bobsempile

De R.E.A.L. Women of Canada - London Chapter:

Anita Giesen
Elsie van den Heuvel
Lettie Morse

LE 31 MARS 1987 - WINNIPEG

De Manitoba Association of Women and the Law:

Laurie Allen

Du Manitoba Action Committee on the Status of Women:

Charlynn Toews, coordonnatrice administrative

Margaret Cogill, trésorière

Du North End Women's Centre:

Chris Tetlock, directrice exécutive

Du Manitoba Advisory Council on the Status of Women:

Ruth Blaser

Virginia Jamison

Beverly Suek

De Junior League of Winnipeg:

Betty Nordrum, présidente, planification

Lynden Beesley, présidente, Comité des Affaires publiques

De Consulting Committee on the Status of Women with Disabilities:

Cynthia Topham

De la Charter of Rights Coalition:

Jeraldine Bjornson, coordonnatrice

De Saskatchewan Action Committee on the Status of Women:

Colleen Meyer

Du Northern Women's Centre:

Karen Maki, directrice

Josie Wallenius, membre

De Alternatives for Single Parent Women:

Audrey Wildman, membre du Conseil

De REAL Women of Saskatchewan:

Marge Bailey, Membre

Cecilia Forsyth, représentante de la Saskatchewan, Conseil d'administration national

De YM/YWCA of Winnipeg:

Dorothy Muller

Annette Willborn, directrice exécutive, YM/YWCA du centre ville

De Pluri-Elles:

Janine Bertrand, secrétaire

Catherine Graham, directrice

De Immigrant Women's Association:

Charity A. Amoama, coordonnatrice

Linda E. Thomson, membre du Conseil

Lucia Jofre, membre du Conseil

Virginia Guiang, membre du Conseil

Sully Trujillo, travailleuse communautaire

LE 1^{er} AVRIL 1987 - WINNIPEG

De Thompson Branch of the Manitoba Action Committee on the Status of Women:

Lou Erickson
Kathy Fitzpatrick

De Réseau, Organisme féminin d'action politique de femmes franco-manitobaines:

Ghislaine Lacerte, présidente sortante
Joanne Brien, agent de recherche

De Planned Parenthood, Manitoba:

Laurel Garvie, directrice exécutive

De Women's Health Clinic Incorporated:

Madeline Boscoe, coordonnatrice de l'élaboration du programme

De The Ad Hoc Manitoba Committee for U.N. Decade for Women's Conference:

Sari Tudiver
Babs Friesen
Stella Le John
Lynden Beesley

De Hay River Women's Coalition:

Arlene McPherson

De Yellowknife Advisory Council on the Status of Women:

Nancy Austin

De Thompson Crisis Centre:

Eunadie Johnson, directrice exécutive

De Northern Options for Women:

Peggy Martin, présidente du conseil d'administration
Fay Markus, coordonnatrice

Du Secrétariat d'État

Bill Balan, directeur régional de Manitoba
Richard Dicerni, Sous-secrétaire d'État adjoint, Opérations régionales

De Saskatchewan Women's Resources, Inc.:

Bonnie Johnson, coordonnatrice

De Society Against Family Abuse:

Arlene Hache
Colleen Flaherty

De Canadian Women's Festival:

Connie Jantz, adjointe administrative
Carole Clubb, adjointe

LE 2 AVRIL 1987 - VANCOUVER

De B.C. Yukon Association of Women's Centres:

Jean Kavanagh

De Women's Resource Centre, Chetwynd:

Susan Osterholm

De la Campbell River Area Women's Society:

Sandra Letts

Sherril Jacques

De Port Alberni Women's Resources:

Alice Albert

Du Women's Resource Centre, Terrace:

Pat Cathers

Du Victoria Status of Women Action Group:

Lynn Hunter

Debby Gregory

De Women of Unifarm:

Margaret Blanchard

De Vancouver Status of Women:

Patricia Gibson

Patty Moore

De l'Alberta Status of Women Action Committee:

Luanne Armstrong

Deborah Perret

De l'Alberta Federation of Women United for Families:

Margaret Revill

Du Roman Catholic Family Resource Centre of Southern Alberta:

Maxine Nugent

De Kids First, Calgary:

Brenda Ringdahl

De la Catholic Women's League, Victoria:

K. Joy Downs

De la St. Gerard Catholic Women's League, Calgary:

Pat Jamniczky

Du Women's Rights Committee du Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés:

Helen O'Shaughnessy
Virginia Blight

Du British Columbia Government Employees' Union:

Elaine Bellamore

De Edmonton Working Women:

Andrea Waywanko.

De la Charter of Rights Coalition:

Nadine McDonnell
Renate Bublick

Du North Shore Women's Centre:

Alison Hendren

Du Port Coquitlam Women's Centre:

Coralie Fisher

De REAL Women of Canada, chapitre de la Colombie-Britannique:

Peggy Steacy
Barbara Stasuk

De REAL Women of Canada, chapitre d'Edmonton:

Joanne Lewicky

LE 3 AVRIL 1987 - VANCOUVER

Du Secrétariat d'État:

Robert Robertson, directeur régional de la Colombie-britannique et du Yukon
Richard Dicerni, Sous-secrétaire d'État adjoint, Opérations régionales

Du Women's Research Centre:

Jan Barnsley

Du Sous-comité des femmes de la Fédération canadienne des étudiants:

Pam Frache

Du Women's Studies Outreach Project (Athabasca, Alberta):

Rebecca Coulter

Du Business and Professional Women's Club (Cranbrook):

Shirley White

De la Women's Employment and Training Coalition:

Brenda Pengelly
Donna Stewart

De Women in Focus:

Sue Donaldson

Du Sexual Assault Centre of Edmonton:
Jane Karstaedt

De Women Against Violence Against Women:
Sandra Parker

De la Okanagan Women's Coalition:
Robin A. LeDrew

Du Kamloops Women's Resource Centre:
Donna Cameron

Du Kelowna Women's Resource Centre:
Lynn Corrigan

De la Cranbrook Women's Resource Society:
Janet Greenfield

De Yukon Status of Women:
Kathy Cross
Jan Langford

De la Second Wreath Cultural Society et du
Newsmagazine by Alberta Women:
Halya Freeland

De la Gazebo Connection (Gay Career Women):
Andrée Buchanan
Pamela Sleeth

Du Women's Rights Committee du NPD:
Adrienne Peacock
Eileen Robinson
Ann Frost

De la Western Canadian Feminist Counselling Association:
Marsha Ablowitz

Du Women's Economic Agenda (Vancouver):
Laurie Boucher
Dorrie Nagler

LE 9 AVRIL 1987 - OTTAWA

De la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités:
Linda Souter
Shirley Bradshaw
Theodora Foster
Elizabeth Cureton

Du Women of Halton Action Movement:
Bev Le François
Jocelyn Hopkins

Du Caucus Fédéral des Femmes PC D'Ottawa:

Pamela J. Richardson
Maria Neil
Alison F. Edgar
Shirley Greenberg

De National Women's Liberal Commission:

Nita M. Irvine, membre du bureau

Du Glebe New Men's Group

Kenneth Fisher
Ronald Bisson

De REAL Women, Hamilton:

Joyce Wooley

De REAL Women, Lambton:

Jean Naus

De REAL Women, comté de Simcoe:

Susan Hedges

De REAL Women, Kingston:

Mary Ellen Douglas

De York University Canadian Woman Studies:

Shelagh Wilkinson

Du groupe Le Réseau national d'action éducation Femmes:

Cécilia Gaudet, présidente
Lyne Godmaire, membre du bureau
Paulette Thériault, directrice générale

De l'Ottawa Council for Low Income Support Services:

Anne McCormick, organisatrice communautaire
Nancy Beauchamp, coordonnatrice de l'éducation publique

De Relais Femmes:

Suzanne Bélanger, trésorière
Michèle Asselin
Marie Letellier, coordonnatrice

Du Ontario Committee on the Status of Women:

Leah Taylor, membre

De la Canadian Association for the Advancement of Women and Sport:

Rose Mercier, membre du Conseil d'administration
Ghislaine Joly, directrice générale

LE 13 AVRIL 1987 - HALIFAX

De la Women's Action Coalition of Nova Scotia:

Dale Godsoe

Du Women's Rights Committee of the Nova Scotia New Democratic Party:

Alexa McDonough

De la Halifax Transition House Association:

Maureen MacDonald

Carol Sinclair

Louise MacPherson

De la Chrysalis House:

Diane Guilbault

De REAL Women:

Twila Gilmore (Newcastle, N.B.)

Judy Pelletier (Dartmouth, N.-É.)

Helena Poirier (Halifax, N.-É.)

Doreen Beagan (Kensington, I.-P.-É.)

De Women of Restigouche:

Anne Lovell-Dalzell

Du Pandora Women's Newspaper:

Joanne Jefferson

Megan Ardyche

Marylou Leroy

Marilyn Lamb

Debbie Mathers

De Voice of Women:

Donna E. Smyth

Susan McEachern

Wilma Needham

De la Elizabeth Fry Society:

Mary Liz Greene

Maureen Evans

Du Prince Edward Island Rape and Sexual Assault Crisis Centre:

Lyle Brehaut

Lorna Gallant

De la Young Women's Christian Association:

Carla Calhoun

Marg Murray

Du Congrès canadien pour la promotion des études chez la femme et de Eastern Shore Learning Opportunities for Women:

Joan Brown-Hicks
Sue Rosson

De The Catholic Women's League of Canada:

Irene Lefort
Elizabeth Chisholm
Joan Cunningham

De Women Unlimited:

Cheryl Aucoin
Pat Campbell
Marion Mathieson

De la Women's Action Coalition of Nova Scotia:

Joanne Jefferson
Cheryl Aucoin
Pat Campbell
Marion Mathieson

De la Nova Scotia Association for Family Rights:

Liz Bailey

LE 14 AVRIL 1987 - HALIFAX

Du Secrétariat d'État:

Joanne Linzey, directrice régionale, Nouvelle-Écosse
Monique Collette, directrice régionale, Nouveau-Brunswick
Richard Dicerni, sous-secrétaire d'État adjoint, Opérations régionales

De la Nova Scotia Association of Social Workers:

Jane Brackley
Marilyn Peers

De la North End Community Health Association:

Johanna Oosterveld
Jeannie Rittmaster

De la Dalhousie Legal Aid:

Maureen Shebib

De la Nova Scotia Association of Women and the Law:

Gretchen Pohlkamp
Maria Franks

Du Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick:

Myrna Richards
Maureen Magee

De la Women's Alliance in Support of Prostitutes:

Anne Derrick

De l'Atlantic Women and Housing Conference:

Susan MacPhee
Sharon Chisholm
Viki Samuels-Stewart

Du Patchwork Community Women's Resource Centre:

Lynn MacKinlay
Alison Brewin
Susan McKay

De Second Story Women's Centre:

Phyllis Price
Muriel Maybee
Allie Leitzel
Marg McPherson

Du Pictou County Women's Centre:

Karen Vance-Wallace
Alexandra Keir
Diane Fournier

De Women's Employment Outreach:

Linda Roberts
Martha MacDonald

De l'Institut canadien de recherches sur les femmes:

Marie Welton
Karin Flikeid

De la Fédération des jeunes ligues:

Margaret Vogan
Charlotte Cochran
Donna Smith

Du Women's Health Education Network:

Jane Haliburton
Muriel Duckworth

De la Tearmann Society for Battered Women:

Coreen Popowich
Karen Vance-Wallace

LE 15 AVRIL 1987 - ST JOHN'S (T.-N.)

Du Secrétariat d'État:

Mike Gushue, directeur régional, Terre-Neuve et Labrador
Richard Dicerni, Sous-secrétaire d'État adjoint, Opérations régionales

Du Conseil consultatif sur la condition de la femme de Terre-Neuve:

Patricia Kelsey
Rosemary House

De la Day Care Advocates Association of St. John's:

Gerry Collins

De 52% Solution:

Sharman Smyth

Du Provincial Women's Lobby:

Dorothy Inglis
Wendy Williams

Du Women's Resource Centre, Memorial University:

Nancy Smith

De la Transition House, St. John's:

Cheryl Hebert
Susan McConnell

Du Women's Network Committee:

Barbara Barry

De l'Institut canadien de recherches sur les femmes; Terre-Neuve:

Joanne Prindiville

Du Mokami-Goose Bay Status of Women Council:

Joy Pye-McSwain

Du Bay St. George Status of Women Council:

Joyce Hancock

Du St. John's Status of Women Council:

Sandy Pottle

Du Gander Status of Women Council:

Sharon Reid

De la New Democratic Party Newfoundland Organization of Women:

Brenda O'Brien
Bonnie James

De Fathers for Equality in Divorce:

George Lear

LE MARDI 28 AVRIL 1987

Du Secrétariat d'État:

James MacDonald, directeur régional, Ontario
Norma Passaretti, directrice régionale, Québec
Richard Dicerni, sous-secrétaire d'État adjoint, Citoyenneté et
opérations régionales

Alberta Coalition against Pornography
Alberta Federation of Labour
Alberta New Democratic Party, Women's Section
Alliance de la Fonction publique du Canada
Alliance for Life
Alternative pour Elles
ANDERSON, Rita
Antigonish Women's Association
Association Québécoise-Française de l'Alberta
Association canadienne pour le droit à l'avortement (ACDA)
London, White Rock, Charlottetown, Toronto, Halifax
(sept membres)
Association des Clubs des Femmes de carrière du Québec
Association des enseignantes et enseignantes francophones
Association des femmes en Agriculture de la région de Québec
L'Autre parole - Comité de coordination

Senel Community of Canada
Becher Women's Group
BENY, Cathy, University of Alberta
British Columbia Federation of Labour
British Columbia Women Rights Coalition
Business and Professional Women's Clubs, Alberta, British Columbia, Ontario
and Hamilton Chapters (sept membres)

Chaires de la Femme (Les)/Canadian Women Studies
Calgary Family Planning Centre
Calgary Family Resource Centre
Calgary Pro Life Association
Calgary Sexual Assault Centre
Canadian Association for Women in Science
Canadian Association of Women and Sport
Canadian Union of Public Employees, Local 3131
Canadian Women's Movement Archives
Carrefour pour femmes, inc.
CARTIER, Dorothy

ANNEXE B

LISTE DES PARTICULIERS ET DES ORGANISMES QUI ONT PRÉSENTÉ DES MÉMOIRES
(en date du 1^{er} juin 1987)

Action Child Care
Action femmes handicapées
Alberta Coalition against Pornography
Alberta Federation of Labour
Alberta New Democratic Party, Women's Section
Alliance de la Fonction publique du Canada
Alliance for Life
Alternative pour Elles
ANDERSON, Rita
Antigonish Women's Association
Association canadienne-française de l'Alberta
Association canadienne pour le droit à l'avortement (ACDA) :
 London, White Rock, Charlottetown, Toronto, Halifax
 (cinq mémoires)
Association des Clubs des femmes de carrière du Québec
Association des enseignantes et enseignants francophones
Association des femmes en Agriculture de la région de Québec
L'Autre parole - Comité de coordination

Bahai Community of Canada
Beaches Women's Group
BRAY, Cathy, University of Alberta
British Columbia Federation of Labour
British Columbia Human Rights Coalition
Business and Professional Women's Clubs, Alberta, British Columbia, Ontario
 and Hamilton Chapters (sept mémoires)

Cahiers de la femme (Les)/Canadian Woman Studies
Calgary Family Planning Centre
Calgary Family Resource Centre
Calgary Pro Life Association
Calgary Sexual Assault Centre
Canadian Association for Women in Science
Canadian Association of Women and Sport
Canadian Union of Public Employees, Local 3131
Canadian Women's Movement Archives
Carrefour pour femmes, Inc.
CARTIER, Dorothy

Catholic Women's League
CAZES, Deanna
Celebration of Women in the Arts
Centre d'accès pour femmes
Centre d'aide aux agressées sexuelles, Ottawa
Centre d'information et de formation pour les femmes francophones de l'Alberta
Centre de ressources de la Basse-Ville
Centre St-Pierre de Montréal
Chetwynd Women's Resource Society
Chinese Canadian National Council
Coalition of Canadian Women for Balanced Political Representation
Collectif des femmes immigrantes de Montréal
Collège Algonquin des arts appliqués et de technologie,
Programme des femmes
Comité d'information et d'action anti-pornographique de Matane
Comité d'aide aux victimes d'agressions à caractère sexuel, Trois Rivières
Communauté de base des chemins, Montréal
Concerned Nurses
Concerned Women for True Equality
Conférence religieuse canadienne
Congrès canadien pour la promotion des études chez la femme, Victoria, Ottawa
(deux mémoires)
Congrès des femmes canadiennes
Congrès des femmes noires du Canada
Conseil oécuménique des chrétiennes du Canada
Conseil national des femmes juives du Canada
Crowsnest Pass Women's Resource and Crisis Centre

DAHL, Hilda
DAVIS, Teresa L.
DEBOER, Sylvia
DIXON, Lynn
DOLLARD, Sheila
Downtown Eastside Women's Centre, Vancouver
DUPUIS, Katherine

East Coast Women and Words
East Prince Information Centre, Inc.
EBY, Deborah
Église Épiscopale du Canada (L')
Église Unie du Canada (L')
"Elles" du Nord (Les)
Elizabeth Fry Society of Saskatchewan
Emily Stowe Shelter for Women

Fédération des Dames d'Acadie
Fédération des enseignantes - enseignantes des écoles secondaires
de l'Ontario

Fédération nationale des enseignants et des enseignantes du Québec
Federation of Women Teachers Associations of Ontario
Femmes et Ministères
Fernie Women's Resource and Drop-in Centre
Fondation de l'habitation coopérative du Canada
Fort Garry Women's Resource Centre
FOULGER, Peter
Fredericton Rape Crisis Centre

Gateway Status of Women Council
Golden Women's Resource Centre
GRAY, Lois
Greater Victoria Women's Shelter Society
Groupe d'action et d'information pour les non-syndiqué/es
Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement sexuel au travail de la
région de Montréal
Guides Catholiques du Canada

HAINES, Christine
Halifax-Dartmouth and District Labour Council
HALL-PATCH, Joan
HAMILTON TWA, Elise
Hamilton Status of Women
HARKER, Beatrice
Herizons Magazine
HIGGINS, Kathleen
HOLMAN, Lucy
Howe Sound Women's Centre
Human Life International Canada
Human Rights Coalition

Immigrant Women of Saskatchewan
Institut canadien de recherches sur les femmes, Halifax, Terre-Neuve
(deux mémoires)
Institut féminin du Nouveau-Brunswick
Inter-Montréal

JOHNSON, Barbara L.
JOHNSON, William J.
JONKER, Henrietta

KAMPHUIS, Minnie
KASSIAN, Mary A.
KEDDY, Shaun
KEE, Janet
Kingston and District Immigrant Services
KLAZINGA, Joan
KOTTETENBERG, J.

LABATTE, Marie
Labour Council of Metropolitan Toronto
Labrador West Status of Women Council
LAYMAN, Joyce
LEFEBVRE, Yvon
LEWERS, Ellen
Libra House
Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté
LUNDE, Mrs. Erling
LYTHGOE, June M., University of British Columbia

MACLEOD, Marie
Maison Mikana
Manitoulin Family Resource Centre
MARON, Mary
MARTIN, Judith
MATCH, Centre international
McKENZIE, Susan
Media Watch
Memorial University, Newfoundland, Department of Career Development and
Advanced Studies
MOLLOY, Ann
Mothers are Women
MOULTON, Donna
Mouvement contre le viol
Mouvement des femmes chrétiennes
MUELLER, Norma
MULLER, Dorothy

Nanaimo Women's Resources Society
Naomi Society, Antigonish
National Organization of Immigrant and Visible Minority Women
New Brunswick Women's Legal Education and Action Fund
New Brunswick Women's Network
NEY, P.G., University of Calgary
NOLAN, Mrs. E.O.
North Bay Women's Resource Centre
Northern Lights Resource Centre
Northwestern Ontario Women's Decade Council
Nova Scotia Association of Women and the Law
Nova Scotia Government Employees Union

Office des chances égales, Ottawa
One Sky
Ontario Association of Interval and Transition Houses
Ontario Coaliton for Better Daycare
Ontario Committee on Non-Traditional Occupations for Women
OUELLET, Christiane

Passerelle de Weedon
Planned Parenthood. Newfoundland
Port Hope - Simpson Women's Centre
POWER, Charles J., Minister Responsible for the Status of Women, Newfoundland
and Labrador
Prélude (La Maison)
PRENTICE, Susan
Prince Rupert Pro-Life Society
Progressive Conservative Party of British Columbia
Provincial Women's Lobby, Newfoundland

Quesnel Women's Resource Centre Society

RABIDEAU, Alice
RANNS, Cheryl
R.E.A.L. Women of Durham, Quebec and Corner Brook (trois mémoires)
Red Deer Status of Women Association
Regroupement des centres de santé de femmes du Québec
Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes
victimes de violence
Resources for Feminist Research
Richmond Women's Resource Centre
ROSE, Shirley

Saskatchewan Federation of Labour
Sault Pro-Life
Shoreline Community School, Victoria
Shuswap Area Family Emergency Society
SINCLAIR, Myrna
Single Moms Centre, Corner Brook
Single Parent Resource Centre, Victoria
SMITH, Beverly
SMITH, Lynn, University of British Columbia
SMITH, Margaret D.
Social Planning Council of Oshawa-Whitby
Society of Organized Services, Parksville
South Peace Council of Women
Southwest Crisis Services Inc., Swift Current
Spadina Childcare Co-operative Association, Ltd.
STANFORD, Mr and Mrs. Hugh
STOREY, Monica
STOREY, Stephanie
Sudbury Women's Action Group
Syndicat canadien des travailleuses et travailleurs en éducation
Syndicat national de la Fonction publique provinciale

Table de concertation des groupes de femmes de l'est du Québec
Tamitik Status of Women, Kitimat
TAYLOR, Brenda E.
TOTH, Kathleen
Toward Human Equality Group

UIBEL, Ross
United Church of Canada
Union culturelle des franco-ontariennes
Union of Public Sector Employees, Î.-P.-É.
University Women's Club of Vancouver

Vancouver Island Human Rights Coalition
Ventures, Victoria
Victoria Community Alternatives for Economic Development Society
Victoria Voice of Women
Vie familiale, Développement et culture (La)
Victoria Women in Trades Society
VOSS, Maria

WANNER, Lucy
Wellspring Women's Association, Whitecourt
West Kootenay Women's Association
WILLSON, Vicky
Windsor Women's Incentive Centre
Women and Environments, Toronto
Women Executives and Entrepreneurs, Toronto
Women for True Equality, Nelson
Women Healthsharing, Toronto
Women in Need Society, Trail
Women in Trades, Kootenay Council
Women Initiating Responsible Change, Killaloe
Women of Hamilton Acting Together
Womenpower, Inc., London
Women's Centre of Hamilton-Wentworth
Women's Centre, Williams Lake
Women's Community Enterprises, London
Women's Community House, London
Women's Federation, Pembroke
Women's Forum, The, Dundas
Women's Health Education Network
Women's Information Network, Riverview, Nouveau-Brunswick
Women's Issues Group, Don Mills

Women's Network, Pembroke
Women's Plan, Toronto
Women's Post Treatment Project Inc., Winnipeg
Women's Resource Centre
Women's Skill Development Society, Burnaby

YOUNG, Penny
Young Women's Christian Association: Toronto, Yellowknife, Montréal, Regina,
Brandon, Calgary, Vancouver (sept mémoires)

Zonta Club of Mississauga

